

## 1 mois de droit et reorientation

Par **Pierredudu**, le **05/10/2016** à **11:01**

Bonjour à tous,

J'ai obtenu mon bac ES avec mention très bien, je me suis inscrit à la FLD à Lille.

J'ai toujours eu une grande attirance pour l'histoire, 18 au bac et environ 17 de moyenne au le lycée.

Cela fait maintenant 1 mois que je suis en droit, et je déteste, cela ne m'intéresse pas. Je n'ai déjà plus envie d'aller en cours.

Si j'ai choisi le droit c est un peu pour mes parents mais aussi pour le prestige, les débouchés, etc.

Je pense donc à me réorienter en licence d'histoire et pouvoir faire enfin ce qui me plaît vraiment.

Est ce que vous pensez que je fais le bon choix ? J'aimerais aussi savoir si d'autres personnes sont où ont été dans le même cas que moi.

Merci à tous. Bonne journée[smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/10/2016** à **11:41**

Bonjour

[citation] Si j'ai choisi le droit c est un peu pour mes parents mais aussi pour le prestige, les débouchés,[/citation]

Il ne faut jamais faire ça, car c'est votre vie et non celle de vos parents.

Si vous n'êtes vraiment pas à l'aise en droit, alors vous avez bien raison de vous réorienter.

Si l'histoire est votre passion, alors oui foncez en fac d'histoire, il n'est pas encore trop tard. Le plus important ce que vous soyez épanoui dans vos études.

Par **Pierredudu**, le **05/10/2016** à **11:54**

Non le droit ne me plaît pas du tout. Mais je ne sais pas comment l'annoncer à mes parents, ils ont peur que je ne trouve pas se travail plus tard. C'est pour cela qu'ils m'ont conseillé de faire du droit.

En tout cas merci pour votre réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/10/2016** à **11:59**

Bonjour

Ce qui est sûr, c'est que vous si restez dans un domaine qui ne vous plaît pas, vous n'allez pas être motivé et forcément cela va se ressentir sur vos résultats. Dans ma promotion, il y a eu des étudiants qui comme vous, avaient peur d'annoncer à leurs parents qu'ils souhaitaient se réorienter. Ils leur aura fallu 2 redoublements pour se décider, mais que de temps perdu.

Cela ne sert à rien de rester en droit, si vous détestez. La fac d'histoire ouvre sur plusieurs professions. Quel métier aimeriez vous faire ?

Par **Pierredudu**, le **05/10/2016** à **12:03**

Je n'ai pas encore de métier en tête. Je suis attiré par un Master tourisme et média, Master tourisme et valorisation du patrimoine ou encore l'école de Chartes

Par **SabrinaBlkd**, le **05/10/2016** à **12:52**

Bonjour Pierrdudu!

Mes parents aussi m'ont "poussé" à faire du droit. En terminale je n'ai pas vraiment eu le choix en mettant mes vœux APB, puisque pour mes parents, la faculté de droit était une évidence. Arrivé au S1, je n'appréciais pas vraiment le droit et je me forçais à bosser. Je n'ai pas eu mon semestre. J'ai tout de même continué car contrairement à vous, je ne savais pas vers quel autre secteur je pourrais me réorienter... Finalement, le S2 c'est très bien passé, j'ai validé mon année au rattrapage et aujourd'hui je m'en sors plutôt bien, dans des études qui ME plaisent!

Si j'ai continué ces études, c'est parce que ce sont des études qui m'ont finalement plu sinon je me serais sûrement réorienté pendant le S2. Ne continuez pas le droit si vous savez que vous n'aimez pas cela. Une faculté d'histoire c'est très bien, pourquoi ne pas devenir professeur?

Pensez à vous en priorité (même si je sais très bien que c'est facile à dire)... Bon courage à tenez nous au courant! :)

Par **globetrotter**, le **05/10/2016** à **13:23**

Bonjour

Je souhaitais apporter mon témoignage. Moi même quand j'étais plus jeune je suis allée dans une formation en fac par hasard (socio) en me disant je trouverais bien une idée de métier

plus tard.

Je trouve que procéder ainsi est une erreur et moi j'ai perdu des années comme ça mais j'ai rencontré beaucoup de jeunes dans ce cas à l'époque. Par ex une fille avait fait un Lea japonais (juste car elle aimait cette langue), une autre une fac de lettres (s'est reconvertie en assurances un peu en catastrophe car ca ne menait à rien) une autre a fait 5 ans de socio et s'est reconvertie en fleuriste. C'est un peu du gâchis de temps et d'argent avec un master de socio... Elle aurait pu faire ce métier directement avec un CAP.

Je ne parle pas des jeunes qui font des études de cinéma (bonjour les débouchés). Désolé mais sans vouloir noircir le tableau c'est un peu comme si on disait je vais devenir acteur. Ca reste une minorité de gens qui percent et les autres galèrent avec leurs études de ciné.

Une fille sur le net s'était orientée en master dans la culture et a témoigné comme quoi elle regrettait de ne pas avoir écouté ses parents plus jeune car elle a du mal à boucler ses fins de mois.

Tous ces jeunes sont allés dans des formations en pensant trouver un métier de leur rêve et se retrouvent en grosse galère financière voir au chômage.

Par ex si on prend cet article ceci illustre que le choix de l'orientation n'est pas à faire à la légère  
[http://www.lemonde.fr/enseignement-superieur/article/2013/06/20/quand-on-est-caissiere-avec-un-bac-5-on-apprend-l-humilite\\_3432832\\_1473692.html](http://www.lemonde.fr/enseignement-superieur/article/2013/06/20/quand-on-est-caissiere-avec-un-bac-5-on-apprend-l-humilite_3432832_1473692.html)

On va vous demander de l'expérience quand vous allez chercher un boulot.

Il faut au contraire vous renseignez dès maintenant sur les débouchés. Sinon vous allez perdre votre temps.

En effet l'alternance est jusqu'à 25 ans. Le temps passe vite mais à 18/20 ans on ne s'en rend pas compte on pense qu'on a le temps et on se retrouve 6 ans plus tard à toujours pas savoir quoi faire et en plus sans expérience. Après 25 ans vous payez tout plus cher mais ça beaucoup de jeunes l'ignorent.

Il est important pour votre avenir d'aller à la rencontre des professionnels dans les domaines qui vous intéressent pour savoir ce qui vous plait ou ne vous plait pas mais aussi pour vérifier si ca recrute réellement. Et non en écoutant le discours de l'école Y ou X car toutes ces écoles vous vendent du rêve.

Demander un entretien pour parler avec eux pour savoir si leur métier peut vous plaire, leur demander si ca recrute et quelle formation ils conseillent.

Je sais par expérience que quand on est jeune et qu'on sort du lycée on a tendance à s'orienter à la matière.

C'est votre vie et vous ne pouvez pas faire une filière que vous n'aimez pas car vous ne réussirez pas mais vous devez tenir compte des métiers proposés par le marché pour choisir votre filière. Si vous êtes salarié vous êtes recruté pour répondre aux besoins d'un patron. Si vous êtes libéral il faudra vous faire votre propre clientèle et aussi répondre à un besoin. Si vous êtes prof ou passez des concours alors la voie universitaire est adaptée. Sinon il reste le

chemin des écoles (il faut vérifier la reconnaissance du diplôme, sa valeur et son professionnalisme et les professionnels savent ce qu'ils veulent). Parfois certaines boîtes ont leur propre école de formation interne.

Par exemple les banques ont des écoles internes (on peut aussi y entrer par la fac ou des licences en alternance), en immobilier il existe des formations Fnaim, en assurance, Dauphine est réputée...ces infos vous pouvez les avoir par les patrons et non par les écoles qui vous diront toutes que leurs formations sont formidables.

Les formations bouchées sont

- journalisme
- communication
- marketing (très saturé). Pour avoir un boulot il faut une très bonne école dans cette branche.
- culture , infographe, photographe
- le tourisme est assez en crise depuis 2007. Même les restaurateurs ont moins de clients. Donc votre master tourisme vous amènera sûrement dans les métiers de la restauration/hotellerie ...C'était déjà réputé pour être assez bouché quand j'ai un mon bac.

Mon avis il faut faire une filière qui mène à un métier qui vous plait mais qui a des débouchés.

Vos parents ont raison. L'histoire c'est bon si vous voulez être prof sinon vous pensez aller où ?

Un de mes copains a fait des études de archéologie (par passion) il se retrouve précaire en CDI à temps partiel dans un boulot de vendeur.

Je trouve ca un peu moche avec une licence de se retrouver sur un boulot mal payé alors qu'il a fait des études.

Autant en droit on peut voir plus tard un métier car le droit est encore porteur et se recycle encore ds d'autres métiers, autant le tourisme vous vous embarquez dans un secteur délicat.

Vous voyez beaucoup d'annonces dans cette branche vous ? Déjà 90% des annonces sur l'apec et monster sont bidons (des offres appâts pour avoir des candidats alors qu'il n'y a rien derrière).

Réfléchissez bien avant de vous lancer à l'aveuglette dans une filière.

Par **Pierredudu**, le **05/10/2016 à 15:13**

Merci beaucoup. Après ma licence d'histoire je pense d'abord tenter le concours sciences po ainsi que celui de l'école de chartes. Et si je ne réussis aucun des deux je m'orienterai alors vers l'enseignement et la recherche.

Je n'ai pas trop peur des débouchés car il me semble que je pourrai toujours finir professeur si je ne trouve rien.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/10/2016 à 16:19**

Bonjour

[citation] Je n'ai pas trop peur des débouchés car il me semble que je pourrai toujours finir professeur su je ne trouve rien.[/citation]

Heu ... il faut quand même faire une thèse puis obtenir l'HDR (habilitation à diriger des recherches), pour enfin se présenter aux concours de recrutement organisés par les établissements d'enseignement supérieur.

Ce n'est pas un parcours de tout repos

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/enseignant-chercheur-enseignante-chercheuse>

Par **globetrotter**, le **05/10/2016 à 16:48**

Bonjour,

Concernant les maitres de conférence, je souhaitais aussi ajouter un article (qui n'est pas très étonnant quand on sait qu'en France une partie des recrutements reposent sur le piston donc il est évident qu'il ne faut pas être naïf, une partie des postes en France sont donnés à des gens qui ne le méritent pas toujours. Quand on lit l'article ceci signifie aussi que devenir prof en Université n'est pas forcément si "facile" que vous l'imaginez. A la lecture de l'article il semble qu'il faille être "dans les petits papiers" de certains pour accéder à certains postes ce qui n'est pas très normal si cette pratique est courante car ceci signifierait alors que le recrutement ne repose pas sur le mérite et le travail (perso je trouve cette pratique choquante et malhonnête).

<http://www.liens-socio.org/Pourquoi-je-demissionne-de-mon>

Info sur wikipédia

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Xavier\\_Dunezat](https://fr.wikipedia.org/wiki/Xavier_Dunezat)

Je pense que l'article ne ment pas à 100% (il existe aussi des gens bien mais je pense que ce qu'il dénonce est vrai). En effet, j'ai connu un avocat dans une de mes expériences pro, prof en Université qui séchait les amphes auxquels il devait aller sans donner de motif. C'était moi qui avait la personne de la fac au téléphone qui n'arrêtait pas de demander s'il allait assurer ses cours donc j'étais bien placée pour savoir qu'il n'y allait pas (vu qu'il était dans le cabinet au moment où il aurait du être en Université). Payé et pas présent pour donner ses cours un manque de sérieux. J'ose espérer que c'est un cas rare et que la jeune génération ne prendra pas modèle sur cette personne parce qu'au final c'est aussi sur les étudiants que ça retombe. Et puis ce n'est pas normal que la collectivité paie pour une personne qui n'assure pas ses cours.

J'espère d'ailleurs que la démission de ce prof servira à ce que le système français en Université change. En effet, il est anormal que sous prétexte qu'une personne aie un doctorat ou autre diplôme pour être prof en fac, elle tire profit du système. En droit cette pratique devrait être deux fois plus condamnée car quand on fait du droit on se doit d'être juste et honnête.

Par **Pierredudu**, le **05/10/2016** à **19:00**

Je sais très bien que le parcours pour devenir enseignant chercheur est très difficile. Je parlais plutôt de professeur au lycée au collège, qui pourrait me servir "d'issue de secours".

Par **reconversionpro92**, le **05/10/2016** à **20:47**

Hello

Je me permets d'intervenir à mon tour. Perso j'ai 2 copains qui ont tenté des concours assez différents. Je ne sais pas si c'est lié à leur spé. Un prof de maths (a passé 4 fois le concours l'a toujours pas). L'autre prof d'histoire idem. Sauf qu'ils n'ont pas de plan bis donc l'un a postulé chez Mac do et retente l'autre est vacataire et donc dès qu'un titulaire débarque il est délogé. Donc ne reste jamais au même endroit.

Le problème est que tu ne dois pas juste avoir la moyenne mais être meilleur que les autres.

Après je ne dis pas que tu ne l'auras pas mais tu dois être conscient que ne pas avoir de plan B est risqué. en effet ce sont des branches à débouchés très limités.

Dans ces concours par exemple si tu as 12 et que la moyenne est fixée à 13 pour être titulaire l'année où tu l'obtiens tu n'as pas même à 0,5 point près. Donc si tu veux faire ça va falloir te battre. Vaut mieux que tu saches à quoi tu peux t'attendre. Pas impossible mais attention aux désillusions et à l'absence de plan de secours si ca ne marche pas pour toi.

Toujours penser à un plan B dans la vie. Car pendant le temps où tu passes ces concours tu cotises pas.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/10/2016** à **08:57**

Bonjour

[citation] Je sais très bien que le parcours pour devenir enseignant chercheur est très difficile. Je parlais plutôt de professeur au lycée au collège, qui pourrait me servir "d'issue de secours".[/citation].

Bah là non plus, ce ne sera pas une partie de plaisir.

ONISEP [citation] Accès au métier

Concours obligatoire. Après l'obtention d'une licence dans l'une des disciplines enseignées au collège ou au lycée, l'étudiant doit poursuivre son cursus en intégrant un master MEEF métiers de enseignement, de l'éducation et de la formation, 2nd degré. En M1 (1re année de master), il présente l'un des concours de l'enseignement : le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), le CAPET (certificat d'aptitude au

professorat de l'enseignement technique), le CAPESA (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole), ou le CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel). Une fois le concours réussi, le professeur stagiaire suit une formation en alternance en M2 (2ème année de master) qui se déroule à temps partiel dans un établissement. La titularisation est soumise à la validation du master 2. En revanche, l'obtention du master 2 est nécessaire pour présenter l'agrégation. [/citation]

On ne peut pas vraiment parler "d'issue de secours" car il faut obtenir un concours et un Master 2.

Attention, je ne cherche pas à vous décourager, mais juste à vous montrer à quelle sauce vous allez être mangé.

Par **marianne76**, le **06/10/2016 à 12:58**

Bonjour

Citation

[citation]"Concernant les maîtres de conférence, je souhaitais aussi ajouter un article (qui n'est pas très étonnant quand on sait qu'en France une partie des recrutements reposent sur le piston donc il est évident qu'il ne faut pas être naïf, une partie des postes en France sont donnés à des gens qui ne le méritent pas toujours." [/citation]

Je suis allée voir l'article que vous citez je reconnais l'avoir lu en diagonale

Mais il y a tout de même certaines affirmations qui m'amènent à réagir

Tout d'abord il convient de noter que l'intervenant était maître de conférences en sociologie et non en droit et une composante ne fait pas l'autre. C'est ainsi que les thèses en sciences humaines n'ont rien à voir avec celles de droit, la qualification se fait beaucoup plus facilement.

J'ai souvent vu des thèses en sciences humaines où la soutenance était un naufrage et cela n'empêchait pas le candidat d'être qualifié, chose qui ne se serait pas passée en droit. Les 3/4 des thèses permettent d'être qualifiées en sciences humaines alors qu'en droit il y a peu de qualification au regard du nombre de postulants. Je n'ai pas le courage d'aller chercher les chiffres mais tout cela est facilement vérifiable.

Il indique que "l'université dispose d'une masse laborieuse recrutée annuellement en fonction des besoins. Je pense notamment ici aux enseignant-e-s ayant les statuts de vacataires, de moniteur-e-s, d'ATER. Il s'agit d'emplois précaires puisque ce sont des contrats temporaires. Ils sont hiérarchisés à la fois symboliquement et matériellement : salaires, congés payés, étendue de la protection sociale, accès à une formation, etc., varient selon le type de contrat. Il est relativement facile de repérer ces catégories d'enseignant-e-s en cherchant leur bureau ou leur casier : soit elles n'en ont pas, soit elles en ont un collectif, contrairement aux MCF et aux PU. Ces précaires de l'enseignement universitaire servent de bouche-trous sous l'effet du nombre insuffisant de postes de statutaires stables. Elles et ils sont notamment chargé-e-s de faire les heures de travaux dirigés (TD) qui accompagnent les cours magistraux (CM), accaparés par les MCF et les PU."

S'agissant des ATER Il s'agit uniquement d'étudiants en thèse et normalement en fin de thèse. On peut être ATER pendant deux ans. Par le passé il y a eu un système beaucoup plus confortable c'était le statut d'assistant où l'étudiant en thèse devenait donc fonctionnaire.

Ce statut a disparu tout simplement parce qu'il y a eu trop d'assistants qui une fois titularisés arrêtaient leur thèse .

S'agissant des Chargés de TD il s'agit majoritairement d'étudiants en thèse mais aussi parfois de professionnels .

Que ce soit les ATER ou les chargés de TD ces personnes ne servent absolument pas de "bouche trous " (une fois encore je parle pour le droit). Elles font effectivement des TD sous la houlette du prof en charge du cours. C'est un peu l'apprentissage de l'enseignement. Certains vacataires peuvent éventuellement faire des cours magistraux à conditions qu'ils aient déjà un doctorat ou être avocats ou magistrats on a aussi eu dans ma fac un inspecteur du travail pour un cours de droit du travail , et les procureurs donnent aussi des cours de procédure pénale tout cela semble assez cohérent me semble t-il. Si ces professionnels intègrent la fac c'est simplement qu'ils aiment se retrouver au contact des étudiants et cela les change de leur quotidien. Pour les avocats cela leur permet d'éviter de suivre leur formation continue. A noter que dans les licence pro ou Master pro il y a aussi des professionnels qui dispensent des cours et une fois encore ce n'est en aucune façon en bouche trous le but dans ce type de formation étant de faire venir des intervenants extérieurs.

Les cours magistraux ne sont pas accaparés par les MCF et les profs comme le dit cet enseignant , on considère tout simplement que pour faire un cours il faut a minima le doctorat ou éventuellement avoir une profession qui permet de dispenser correctement un cours. Il n'apparaîtrait pas sérieux de lancer un jeune étudiant tout frais émoulu de ses études dans un amphi. Je pense d'ailleurs qu'il y aurait peu de candidat à la candidature....

S'agissant des candidats locaux qui seraient privilégiés lors du recrutement. Lorsqu'un étudiant a fait ses preuves en tant que chargé de TD et qu'il a fait une bonne thèse et qu'elle est qualifiée , il est assez logique que ladite personne soit prise comme MCF. Encore faut-il que son profil corresponde à la demande. Nous avons pour notre part souvent pris des extérieurs dont le profil correspondait davantage à celui demandé. Il n'est pas rare qu'un candidat extérieur soit pris avant le candidat local. (une fois encore je parle pour le droit). Enfin quand il s'agit de l'agrégation de toute façon c'est en fonction du rang de classement que le jeune professeur choisit son poste donc .....

Cet enseignant indique encore : "Un signe tangible de cette prime à la recherche réside notamment dans la chasse aux cours qui sont en adéquation avec les thèmes personnels de recherche (sans doute pour favoriser une meilleure diffusion de ses propres travaux et préoccupations...). De même, la concurrence est forte pour attraper au vol les « niveaux intéressants » (à partir de la licence 3)3

La prime à la recherche est attribuée en fonction du nombre de thèse que l'on dirige et non en fonction des cours que l'on dispense.

Il est certain que l'on cherche à enseigner dans ses thèmes de prédilection donc souvent en rapport avec la thèse quoi de plus normal ? Après on attend son tour comme tout le monde , dans notre faculté le dernier arrivé prend les cours vacants après évidemment on espère accrocher un cours qui soit davantage dans sa spécialité.

Je cite encore s'agissant des cours magistraux " vous arrivez avec quelques idées jetées sur une feuille volante et vous tenez 1 à 2 heures. Les étudiant-e-s évoquent ainsi souvent ces profs qui vous brodent, sous la forme d'un monologue avec les yeux au plafond, un cours très riche en contenu mais sans plan ni véritable fil directeur signe tangible" peut être en socio , en droit certainement pas .

"Or, la centralité du cours magistral dans l'université actuelle induit une apathie verbale des étudiant-e-s : écrasé-e-s par les monologues des enseignant-e-s et leur inaptitude

pédagogique à construire le cours avec leurs usager-e-s, ces dernier-e-s s'enferment dans un mutisme structurel qui rend profondément ennuyeuse et déstabilisatrice l'heure de cours pour tout-e enseignant-e tenté-e par d'autres modes pédagogiques. Par exemple, quand j'ai essayé d'introduire un cours de sociologie politique en licence 3 par un questionnaire-débat (truc qui marche chaque fois au lycée), non seulement j'ai eu du mal à susciter des prises de parole mais j'ai rapidement senti que les 80 étudiant-e-s s'interrogeaient sur le caractère sérieux de mon cours, compte tenu de son décalage avec le cours magistral orthodoxe." Encore une généralité, j'ai pour habitude de poser des questions en cours et de répondre aux questions des étudiants si nécessaire et cela a toujours été très apprécié. Je passe sur les heures qui ne seraient pas faites parce qu'une fois encore moi je l'ai rarement constaté , les étudiants venant d'ailleurs à juste titre se plaindre dans cette hypothèse.

Voilà désolée d'avoir été aussi longue mais cet article m'a un peu énervé et encore je n'ai pas tout dit, [smile4]

Si vous le trouvez trop long pas de souci supprimez le , ce n'est pas un problème je ne serai pas vexée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/10/2016** à **14:59**

Bonjour

Alors je n'ai pas supprimé, mais je me suis permis de mettre la citation dans un cadre orange [smile3].

Par **marianne76**, le **06/10/2016** à **15:15**

Merci

J'ai bien tenté de mettre en citation mais une fois de plus cela avait englobé tout mon message [smile31][smile31]